

## PRÉFETS COORDONNATEURS DE FAÇADE MÉDITERRANÉE

Concertation préalable à l'association du public sur le développement de l'éolien commercial en Méditerranée

### Synthèse de l'atelier de la Commission spécialisée éolien du Conseil maritime de façade

La commission spécialisée éolien du Conseil maritime de façade s'est réunie les 25 et 30 juin 2020 au format atelier, avec pour objectif de travailler collectivement, à l'échelle de la façade et de façon transversale à l'élaboration de zones préférentielles pour l'implantation des premiers parcs éoliens commerciaux, et de des préconisations associées. Compte tenu du contexte sanitaire, l'atelier a été organisé en visio-conférence.

La commission spécialisée éolien compte 37 organismes membres. 31 étaient présents ou représentés lors de l'atelier, ce qui a permis de couvrir l'ensemble des enjeux liés au développement de l'éolien en Méditerranée. Ont également participé des services de l'Etat (DGEC, DIRM, DREAL), IFREMER et le bureau d'études IDEA Recherche, choisi pour accompagner le processus de concertation.

#### 1. Atelier cartographique du 25 juin

Une première phase de travail, principalement cartographique, a été organisée le 25 juin. Les acteurs ont pu présenter en plénière les cartes de chaque enjeu, élaborées depuis plusieurs mois : Défense, transport maritime et plaisance, filière et raccordement, environnement, pêche. Ils ont ensuite travaillé en salles virtuelles réunissant environ dix participants, les différents enjeux étant représentés dans chacun des groupes. Les participants étaient invités à identifier, de façon individuelle puis collective, des zones préférentielles au sein des macro-zones à potentiel pour le développement de l'éolien flottant. Les règles étaient les suivantes :

- identifier un minimum de 32 carrés dans l'ensemble des macro-zones
- chaque ensemble de carrés devant être composé de 8 carrés contigus minimum.

NB. Un carré correspond à une surface de 29 km<sup>2</sup> environ (3 x 3 milles nautiques). Pour mémoire, une zone d'appel d'offres pour un parc éolien de 250 MW correspond à environ 200 km<sup>2</sup>. La zone d'emprise d'un projet de 250 MW est d'environ 40 km<sup>2</sup>.

Dans un second temps, les groupes qui le souhaitaient étaient invités à identifier des carrés (10 maximum) pouvant être considérés collectivement comme défavorables.

Les cartes produites par chaque groupe ont été présentées à l'ensemble des participants à l'atelier.

Chaque participant membre de la commission spécialisée était enfin invité, en plénière, à se prononcer par sondage sur les propositions de zones faites par les groupes. Le sondage était organisé par macro-zone : chaque participant était invité à sélectionner son ou ses scénarios privilégiés parmi ceux proposés (choix multiples possibles), ou aucun scénario.

Le résultat du sondage indique la préférence des acteurs par scénario global. Les données du sondage ont été exploitées par maille afin de produire une carte détaillée de l'ensemble des macro-zones. Afin d'obtenir une représentation fidèle des choix exprimés par chaque participants, la règle suivante a été respectée en cas de recoupement des scénarios choisis : en cas de recoupement des zones choisies par un même participant, les zones de recoupement valent 1. En cas de recoupement des zones choisies par des participants différents, les choix sont additionnés. Les résultats du sondage sont exprimés en pourcentage de participants au sondage. Un participant au sondage est défini comme un participant 1) connecté au moment du sondage et 2) membre de la commission spécialisée éolien (donc disposant du droit de participer au sondage). Les pourcentages ont donc été réalisés sur une base de 41 participants au sondage.

**La carte de synthèse présentée ci-après (p.3) est le résultat de ce travail cartographique, exprimé en degré d'adhésion par maille.**

#### 2. Atelier « préconisations » du 30 juin

Une seconde phase de travail, visant à compléter la carte de synthèse par un ensemble d'éléments de contexte et d'enjeux, a été organisée le 30 juin. L'objectif était de pouvoir donner les clés de compréhension de cette carte, en identifiant :

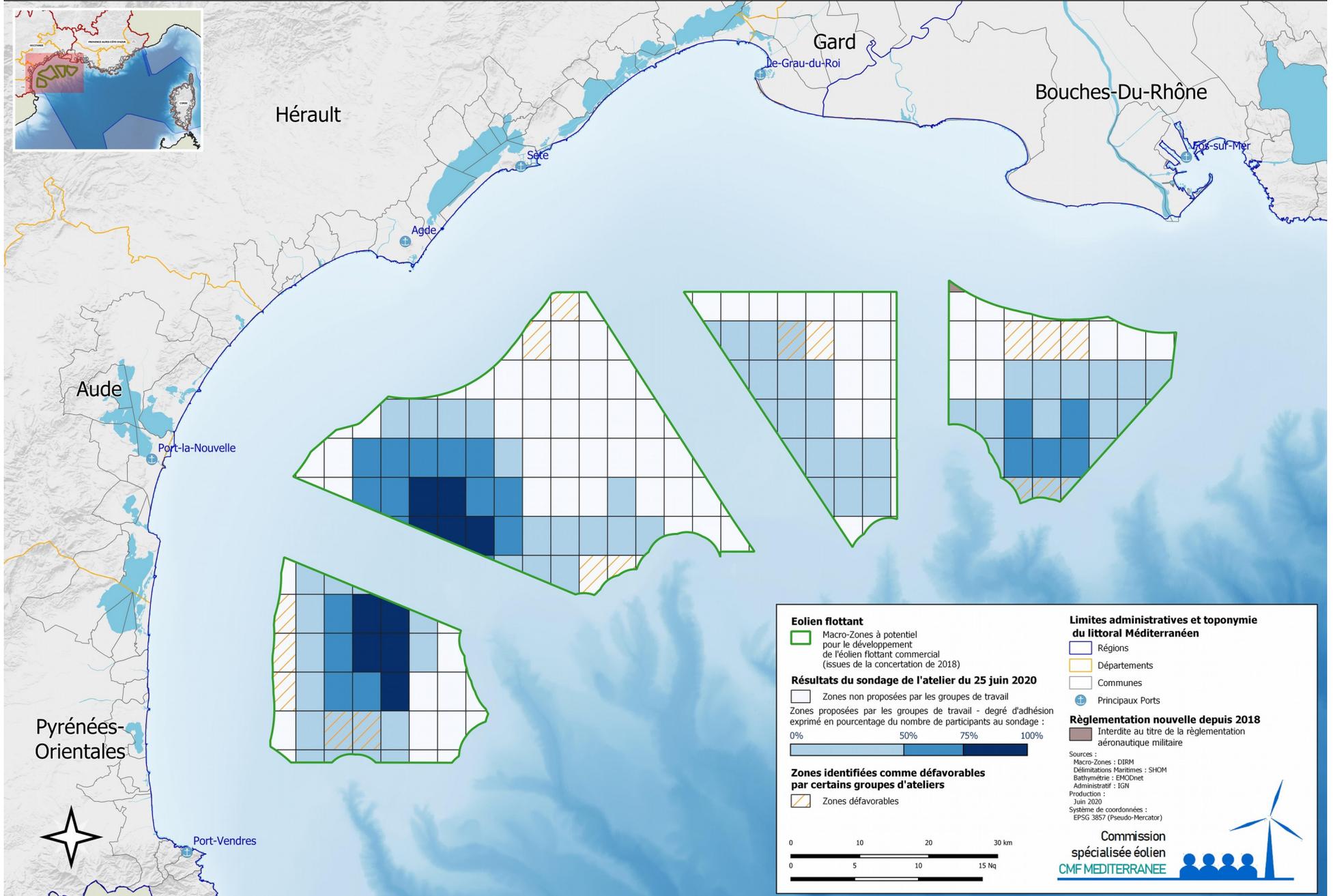
- les caractéristiques favorables des zones ayant reçu un degré d'adhésion important des acteurs ;
- les principaux risques d'impacts négatifs et point de vigilance, en considérant les zones d'adhésion et les zones identifiées comme défavorables par certains groupes d'acteurs ;
- les préconisations proposées, au regard de ces risques et points de vigilance.

Les éléments de réponse pour chacun de ces points ont été élaborées par chaque grande « famille » d'acteurs, réunis dans sept salles virtuelles : environnement, pêche Occitanie, pêche Provence-Alpes-Côte d'Azur, transport maritime et plaisance, collectivités, Défense, filière de l'éolien – raccordement. Les résultats ont été présentés à l'ensemble des participants à l'atelier.

Les résultats ont ensuite été exploités par macro-zone à potentiel, afin d'avoir une vision claire et exhaustive des enjeux des acteurs par macro-zone.

**Les tableaux ci-après (p.4) sont le résultat de ce travail d'analyse et de préconisations réalisé par les acteurs de la commission spécialisée éolien.**

# Eolien flottant - Atelier de concertation - 25 juin 2020 - Synthèse

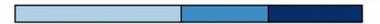


## Eolien flottant

Macro-Zones à potentiel pour le développement de l'éolien flottant commercial (issues de la concertation de 2018)

## Résultats du sondage de l'atelier du 25 juin 2020

Zones non proposées par les groupes de travail  
 Zones proposées par les groupes de travail - degré d'adhésion exprimé en pourcentage du nombre de participants au sondage :



## Zones identifiées comme défavorables par certains groupes d'ateliers

Zones défavorables

## Limites administratives et toponymie du littoral Méditerranéen

Régions  
 Départements  
 Communes  
 Principaux Ports

## Réglementation nouvelle depuis 2018

Interdite au titre de la réglementation aéronautique militaire

Sources :  
 Macro-Zones : DIRM  
 Délimitations Maritimes : SHOM  
 Bathymétrie : EKOOnet  
 Administratif : IGN  
 Production : Juin 2020  
 Système de coordonnées : EPSG 3857 (Pseudo-Mercator)

Commission spécialisée éolien  
 CMF MEDITERRANEE



Résultats de l'atelier « préconisations » de la commission spécialisée éolien

30 juin 2020

**ZONE A**

<b>Caractéristiques favorables</b>	Collectivités	Bon compromis entre tous les usages et la préservation de la biodiversité. Présence du parc naturel marin du golfe de Lion qu'il ne faut pas voir comme un frein mais comme un espace d'expérimentation et de suivi. Développement des énergies marines renouvelables dans un secteur favorable et un territoire familier des énergies renouvelables. Proximité du port de Port-La-Nouvelle. Zone favorable sur le plan technico-économique.
	Défense	La position géographique est compatible avec les activités Défense
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	Pas de caractéristiques favorables dans les zones ressortant en bleu foncé (>50% d'adhésion) (zone à enjeu fort pour la pêche : A13 23 33 14 24 34 et 15 25 35)
	Environnement	Concernant les habitats benthiques, les carrés identifiés (bleu foncé) correspondent à la sous-zone où les problématiques semblent les moins fortes (éviter des dunes sableuses sous-marines et linéaments à l'Ouest, éviter des habitats biogéniques sur vases au Sud-Est). Il y a cependant un biais car cette zone correspond à un secteur non prospecté par les scientifiques (absence de données). Le manque de connaissances sur les habitats benthiques a donc conduit à la sélection par défaut de cette zone "la plus consensuelle", les autres secteurs de la macro-zone A présentant des biocénoses sensibles connues (dunes, sable induré, habitats biogéniques sur vases, proximité des canyons, etc). Par ailleurs, la connaissance disponible sur les autres compartiments (mégafaune marine, migrateurs terrestres) n'est pas suffisante et ne permet pas d'affirmer si les caractéristiques de cette zone sont favorables au vu de l'enjeu environnemental.
	Transport maritime	Les secteurs identifiés sont situés en dehors des principaux axes de trafic maritime existants (axe Sète – Espagne/Gibraltar) ou en cours de fort développement (axe Port-la-Nouvelle) - Report possible de l'axe Port-la-Nouvelle / Méditerranée traversant la zone avec risque notable d'une baisse du potentiel commercial du port.
	Filière et raccordement	Concernant les enjeux filière : Potentiel de vent compatible avec les prix cibles de la PPE pour les premiers projets, en particulier dans les carrés A2, A3, A4, A12, A13, A14, A22, A23 et A24. Distance à la côte compatible avec les enjeux technico-économique des premiers projets ; Pour le tracé terrestre, facilite le contournement de Perpignan par le nord. Des conditions d'atterrage plutôt favorables  Concernant les autres enjeux : Enjeux transport maîtrisés car trafic globalement limité ; Recoupement des zones bleues avec l'expression du Parc naturel marin pour le développement d'activités économiques durables ; Les zones favorables identifiées excluent la colonne A01 à A51, évitant ainsi un secteur où les enjeux les plus forts ont été exprimés par la pêche.

<b>Risques d'impact négatif et points de vigilance</b>	Collectivités	Enjeux pêche à proximité des carrés bleus foncés
	Défense	Il conviendrait de ne pas s'implanter trop au large
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	Fragilisation de l'économie pêche et filière aval d'un quartier maritime de Port-Vendres (Navires, criées, OP du Sud, acheteurs...) lors de la phase travaux et exploitation. Carreaux les plus concernés : A13 23 33 14 24 34 15 25 35. Report de l'effort de pêche au Nord ou en bande côtière. Forte dépendance des navires à ces zones de pêche en raison des conditions météorologiques moins favorables dans le secteur. Forte activité palangrière + pêche au bleu (thon, sardine, anchois) Enjeu majeur en A02 12 22 32 42 52 → opposition forte du secteur.
	Environnement	Le secteur considéré est inclus dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion, créé en raison de ses forts enjeux environnementaux, dans la vocation « développement socio-économique durable des activités maritimes dans le respect des écosystèmes » Le manque de connaissances général et l'absence de retour d'expérience des fermes pilotes ne permettent pas d'évaluer les impacts potentiels sur les différents compartiments biologiques et environnementaux dont les enjeux sont les principales raisons de l'implantation d'un Parc naturel marin dans cette zone. Selon la nature des fonds et les habitats en présence dans cette zone, les risques d'impact seront plus ou moins importants (impacts forts si présence de faune épigée). Par ailleurs, le courant dominant dans ce secteur entraînera les sédiments remaniés - par la mise en place des ancres ou le ragage des chaînes - directement dans les canyons présentant des espèces sensibles (coraux blancs, gorgonaires, etc.). Le manque de retour d'expérience sur la quantité et la qualité de matière remise en suspension par type d'ancrage des fermes pilotes, ne permet pas de se projeter sur l'impact que pourront avoir les ancrages d'une ferme commerciale, ni sur l'orientation d'un choix d'ancrage en fonction du substrat et du courant. Enfin, la zone se situe dans un couloir emprunté par les oiseaux migrateurs terrestres qui coupent le golfe du Lion depuis les Pyrénées-Orientales et l'Espagne pour rejoindre la Camargue. Les données disponibles actuellement ne permettent pas de caractériser de manière plus précise ces déplacements.
	Transport maritime	Route Espagne-Port-la-Nouvelle, avec perspectives de développement
	Filière et raccordement	Risque d'impact fort des évolutions des contraintes Défense et des périmètres associés, notamment dû au radar de la Clape si extension du périmètre de coordination en mer (au-delà des 30 km actuels), incompatible ou très contraignant avec le développement de l'éolien compétitif mais aussi pour la prise en compte des autres usages (règle d'alignement des turbines, etc.)

<b>Préconisations</b>	Collectivités	
	Défense	Privilégier l'implantation en bordure de macro-zone.
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	Prendre en considération les mailles à enjeu fort définies par le CRPMEM Occitanie
	Environnement	Le retour d'expérience du suivi environnemental des fermes pilotes est absolument nécessaire afin de connaître les impacts des différentes technologies testées sur les habitats benthiques, mais en règle générale, sur les différents compartiments. Le besoin de prospection pour réaliser une carte des fonds est également un prérequis avant de définir des zones d'implantation des futures fermes commerciales car les conclusions du groupe "environnement" portent sur une carte des habitats prédictifs sans identification des structures benthiques particulières. Des données complémentaires sur les migrateurs terrestres en particulier, sont également à acquérir d'ici la désignation des zones plus restreintes. En raison de la présence de la macro-zone A au sein du PNMGL, une attention particulière devra être portée sur la caractérisation de l'état initial et l'application de la séquence ERCS.
	Transport maritime	Eviter l'implantation dans la frange Ouest (carreaux A01 à A51 + A42 / A52) pour conserver une route directe vers l'Espagne depuis Port-la-Nouvelle et ne pas obérer les perspectives de développement envisagées
	Filière et raccordement	Compte tenu des enjeux technico-économiques pour les premiers parcs flottants et de ceux liés à leur raccordement, retenir en priorité les zones situées à l'Ouest de la colonne 6.

Pêche (CRPMEM PACA)	Le CRPMEM PACA a souhaité ne pas prendre part à l'exercice de préconisations mené le 30 juin, considérant qu'il n'était pas en mesure à ce stade de prévoir les activités de pêche lors de l'installation des premiers parcs éoliens commerciaux (cf. note du CRPMEM PACA du 23 juin 2020)
---------------------	--

Résultats de l'atelier « préconisations » de la commission spécialisée éolien 30 juin 2020

**ZONE B**

<b>Caractéristiques favorables</b>	Collectivités	Bon compromis entre tous les usages et la protection de la biodiversité Proximité du port de Port-La-Nouvelle Proximité des fermes pilotes / Concertation importante sur le territoire Charte EnR et dérisquage éolien terrestre avec participation citoyenne Zone très favorable de développement des énergies renouvelables Zone favorable sur le plan technico-économique
	Défense	La zone la plus consensuelle est en bordure de macro-zone et n'apparaît pas dans la zone de coordination du radar de Narbonne
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	B66 67 acceptables parmi les mailles bleu foncé (>50%) Partie ouest de la macro-zone = enjeu fort pour la pêche
	Environnement	Comme pour la zone A, le manque de connaissances sur l'ensemble des compartiments, notamment sur les habitats benthiques, a conduit à la sélection par défaut de cette zone en se basant sur une carte prédictive des habitats. Ce volet est fondamental en matière de protection des milieux, car à l'origine de la productivité de l'ensemble du golfe du Lion. La connaissance disponible sur les autres compartiments (mégafaune marine, migrateurs terrestres) n'est pas suffisante et ne permet pas d'affirmer si les caractéristiques de cette zone sont favorables au vu de l'enjeu environnemental.
	Transport maritime	A l'exception des carreaux B48, B57, B58, B67 et B68 (axe Sète – Espagne/Gibraltar) et B53, B54, B45, B46, B47 et B48 (axe Port-la-Nouvelle/Fos) les secteurs identifiés sont situés en dehors des principaux axes de trafic maritime existants
	Filière et raccordement	Les zones bleues (lignes 4 à 7 et colonnes 3 à 7) recoupent le potentiel de vent le plus favorable sur la zone pour le développement de premiers projets éoliens en mer flottants aux prix cibles de la PPE ; Distance à la côte compatible avec les enjeux technico-économique des premiers projets jusqu'à la colonne 7. Des conditions d'atterrissage plutôt favorables

<b>Risques d'impact négatif et points de vigilance</b>	Collectivités	Enjeux pêche à proximité des carrés bleus foncés
	Défense	Attention, les carreaux B-34 et B-43 sont dans la zone de coordination du radar de Narbonne
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	Fragilisation de l'économie pêche et filière avale du quartier maritime de Port-Vendres et Sète. Zone exploitée par des navires issus des 3 ports (50 % de la flotte occitane) Carreaux les plus concernés : B43 à 47 et 53 54. Présence d'anchois sardines au large de la macro-zone (enjeu pour le bleu) Enjeu majeur en B43 44 45 53 54 et de B34 à 37 → opposition forte du secteur. Report de l'effort de pêche en bande côtière.
	Environnement	Une partie de la zone "consensuelle" de la zone B se situe dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion, créé en raison de ses forts enjeux environnementaux, dans la vocation « développement socio-économique durable des activités maritimes dans le respect des écosystèmes ». Le manque de connaissances général et l'absence de retour d'expérience des fermes pilotes ne permettent pas d'évaluer les impacts potentiels sur les différents compartiments biologiques et environnementaux dont les enjeux sont les principales raisons de l'implantation d'un Parc naturel marin dans cette zone. Selon la nature des fonds et les habitats en présence dans cette zone, les risques d'impact seront plus ou moins importants (impacts forts si présence de faune épigée). Les impacts sur les habitats sensibles dépendront des types d'ancrage retenus. Tout comme en zone A, la zone considérée se situe dans un couloir emprunté par les migrateurs terrestres qui coupent le golfe du Lion depuis les Pyrénées-Orientales et l'Espagne pour rejoindre la Camargue. Les données disponibles actuellement ne permettent pas de caractériser de manière plus précise ces déplacements.
	Transport maritime	Axe Sète – Espagne/Gibraltar à enjeu majeur Axe Port-la-Nouvelle/Fos à enjeu fort
	Filière et raccordement	Risque d'impact fort des évolutions des contraintes Défense et des périmètres associés, notamment dû au radar de la Clapes si extension du périmètre de coordination en mer (au-delà des 30 km actuels), incompatible ou très contraignant avec le développement de l'éolien compétitif, mais aussi pour la prise en compte des autres usages (règle d'alignement des turbines, etc.) (éoliennes en bout de pale mesurant de 250 à 300 m sur les technologies annoncées à ce jour).

<b>Préconisations</b>	Collectivités	
	Défense	Privilégier l'implantation en bordure de macro-zone. Si l'implantation a lieu dans la zone de coordination du radar de Narbonne (B-33, B-34, B-42, B-43, B-51, B-52) et que les éoliennes dépassent les 219 m, le schéma d'implantation du parc devra être validé par le Ministère des Armées.
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	Prendre en considération les mailles à enjeu fort définies par le CRPMEM Occitanie
	Environnement	Malgré l'absence de connaissances sur les impacts sur les fonds marins, selon la nature des technologies qui seront retenues, le groupe "environnement" suggère de privilégier les zones envasées et d'éviter les zones détritiques où le substrat permet le développement d'une biodiversité très sensible à l'abrasion et au recouvrement (biocénoses Eunis A5.38, A5.46 et A5.47 sur la carte Habitats). Le retour d'expérience du suivi environnemental des fermes pilotes est absolument nécessaire afin de connaître les impacts des différentes technologies testées sur les habitats benthiques, mais en règle générale, sur les différents compartiments. Des données complémentaires sur les fonds et les migrateurs terrestres en particulier, sont également à acquérir d'ici la désignation des zones plus restreintes. En raison de la présence d'une partie de la macro-zone B au sein du PNMGL, une attention particulière devra être portée sur la caractérisation de l'état initial et l'application de la séquence ERCS.
	Transport maritime	Eviter les carreaux B48, B57, B58, B67 et B68 : axe Sète – Espagne/Gibraltar à enjeu majeur Ne pas implanter les premiers parcs sur B53, B54, B45, B46, B47 et B48 : axe Port-la-Nouvelle/Fos à enjeu fort
	Filière et raccordement	Compte tenu des enjeux technico-économiques pour les premiers parcs flottants et de ceux liés à leur raccordement, mais aussi considérant les habitats présents sur la zone, retenir en priorité les zones bleues situées entre les colonnes 3 et 7.

Pêche (CRPMEM PACA)	Le CRPMEM PACA a souhaité ne pas prendre part à l'exercice de préconisations mené le 30 juin, considérant qu'il n'était pas en mesure à ce stade de prévoir les activités de pêche lors de l'installation des premiers parcs éoliens commerciaux (cf. note du CRPMEM PACA du 23 juin 2020)
---------------------	--

Résultats de l'atelier « préconisations » de la commission spécialisée éolien 30 juin 2020

**ZONE C**

<b>Caractéristiques favorables</b>	Collectivités	Cette zone présente le moins de consensus et le plus de contraintes pour la première série d'appels d'offres : éloignement, vent...
	Défense	La position géographique reste relativement compatible avec les activités Défense
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	Pas de zone consensuelles
	Environnement	La zone C n'a pas recueilli de consensus notamment en raison de son potentiel en vent plus faible que dans les autres zones et de son éloignement à la côte, qui la rendent non préférentielle sur un plan technico-économique. Sur le plan environnemental, les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer si les caractéristiques de cette zone sont favorables.
	Transport maritime	A l'exception de la partie Nord-Est (carreaux C14, C15, C26 : axe Sète/Suez) et de la partie centrale (carreaux C34, C35, C36 : axe Port-la-Nouvelle/Fos) les secteurs identifiés sont situés en dehors des principaux axes de trafic maritime existants
	Filière et raccordement	Aucune des zones retenues au sein de la macro-zone C ne permettra le développement de premiers parcs flottants (tranches de 250 puis 500 MW) aux prix cibles indiqués dans la PPE. Néanmoins, la zone demeure favorable pour de futurs développements, à moyen et long terme, notamment pour atteindre les objectifs du Plan Climat de la Région Sud.

<b>Risques d'impact négatif et points de vigilance</b>	Collectivités	
	Défense	Il conviendrait de ne pas s'implanter trop au large dans le sud de la macro-zone (C-47, C-48, C-57 et C-58)
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	Enjeu modéré pour la pêche
	Environnement	Au vu des connaissances disponibles, il s'avère que la zone C se situe également sur l'un des couloirs de migration empruntés par l'avifaune (cf. annexe 1 de l'avis du conseil scientifique éolien).
	Transport maritime	Axe Sète/Suez à enjeu majeur Axe Port-la-Nouvelle/Fos à enjeu fort
	Filière et raccordement	Les conditions technico-économiques ne sont, pour l'instant, pas réunies pour permettre la réalisation de projets dans les conditions de compétitivité imposées par la PPE. La distance de raccordement d'un parc situé dans les zones propices identifiées serait nettement plus importante que dans les autres zones. Des possibilités d'atterrage plus limitées

<b>Préconisations</b>	Collectivités	Zone non prioritaire pour les premiers appels d'offres
	Défense	Privilégier l'implantation en bordure de macro-zone.
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	
	Environnement	Des données sur ces compartiments sont également à acquérir d'ici la désignation des zones plus restreintes, notamment concernant les habitats benthiques (car modèle prédictif utilisé) et les migrants terrestres.
	Transport maritime	Eviter les carreaux C14, C15, C26 : axe Sète/Suez à enjeu majeur Ne pas implanter les premiers parcs sur les carreaux C34, C35, C36 : axe Port-la-Nouvelle/Fos à enjeu fort
	Filière et raccordement	Ne pas retenir la macrozone C pour l'identification de zones pour de premiers projets.

Pêche (CRPMEM PACA)	Le CRPMEM PACA a souhaité ne pas prendre part à l'exercice de préconisations mené le 30 juin, considérant qu'il n'était pas en mesure à ce stade de prévoir les activités de pêche lors de l'installation des premiers parcs éoliens commerciaux (cf. note du CRPMEM PACA du 23 juin 2020)
---------------------	--

Résultats de l'atelier « préconisations » de la commission spécialisée éolien 30 juin 2020

**ZONE D**

<b>Caractéristiques favorables</b>	Collectivités	Proximité du port de Fos-sur-Mer Zone favorable sur le plan technico-économique Concertation importante avec la ferme pilote et le site d'essai Mistral
	Défense	
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	D43 44 45 acceptables parmi les mailles bleu foncé (>50%)
	Pêche (CRPMEM PACA)	
	Environnement	Cette zone n'a pas été considérée comme présentant des caractéristiques favorables d'un point de vue environnemental.
	Transport maritime	
Filière et raccordement	Concernant les enjeux filière : Les zones bleues les plus à l'Est de la macro-zone sont les plus propices en termes de potentiel de vent Un réseau terrestre proche de la côte  Concernant les autres enjeux : Les études additionnelles sur l'environnement permettront d'acquérir de nouvelles connaissances et de préciser les enjeux et le zonage de l'appel d'offres, qui sera plus précis.	

<b>Risques d'impact négatif et points de vigilance</b>	Collectivités	Enjeux pêche à proximité des carrés bleus
	Défense	La Défense est en accord avec les secteurs identifiés comme défavorables au sud de la macro-zone D. L'implantation trop au sud de la macro-zone D ne permet plus de bénéficier de cette zone pour les activités opérationnelles des forces sous-marines
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	Zone exploitée par des navires du Grau du Roi et de Sète. Espèces d'intérêt commercial (langoustine). Carreaux les plus concernés : D23 à 28 et 31 à 37 D33 à 35 enjeu fort pour la pêche → opposition forte du secteur (Occitanie)
	Pêche (CRPMEM PACA)	La Zone D présente dans sa globalité un enjeu fort pour l'ensemble de la filière pêche en PACA puisque l'ensemble des mailles ont été exploitées par des navires de PACA en 2017
	Environnement	Cette zone est déjà densément utilisée par les autres secteurs maritimes et les impacts cumulés sur l'environnement sont déjà très importants. L'installation d'une nouvelle activité serait dommageable sur des compartiments environnementaux déjà sous pression.  Le panache du Rhône entraîne une forte pollution des sédiments. Les ancrages et l'ensouillage en phase d'installation, puis le ragage des chaînes en phase d'exploitation, peuvent remettre en suspension des quantités importantes de sédiments pollués (cf. annexe 1 de l'avis du conseil scientifique éolien).  De plus, le risque de collision avec les cétacés est avéré dans la zone et remet en cause l'atteinte du bon état écologique, objet stratégique D01-MT-OE03, «Réduire les collisions».  Enfin, la zone est particulièrement riche en oiseaux. Proche de la Camargue, elle se trouve en première ligne sur le couloir de migration Europe-Afrique (cf. annexe 1 de l'avis du conseil scientifique éolien). Elle représente également une zone de flux important, Est-Ouest, parallèle à la côte.  Globalement, et peu importe le secteur, la zone D est une zone de nourrissage pour de nombreuses espèces, notamment le puffin de Scopoli, classé Vulnérable sur la liste Rouge UICN, espèce sensible à une mortalité faible comme celle que pourrait générer la mise en place d'une ferme commerciale en supplément de la ferme pilote déjà prévue.  Selon la nature des fonds et les habitats en présence dans cette zone, les risques d'impact seront plus ou moins importants (impacts forts si présence de faune épigée). Par ailleurs, le courant dominant dans ce secteur entraînera les sédiments remaniés - par la mise en place des ancrages ou le ragage des chaînes - directement dans les canyons présentant des espèces sensibles
	Transport maritime	Le raccordement par Ponteau représente un problème majeur pour le GPMM, car il impacte fortement la zone de mouillage de Fos.  Axe Sète/Suez à enjeu majeur Axe Port-la-Nouvelle/Fos à enjeu fort Trafic GPMM et secteur de dérive
	Filière et raccordement	Le sud de la zone D présente une bathymétrie supérieure à 100m (D43, 44, 45), et ainsi des conditions technico-économiques moins favorables pour le raccordement de premiers parcs flottants. Des possibilités d'atterrage plus limitées, avec des contraintes réglementaires significatives (zones de mouillage, chenal de navigation). A terre, des contraintes liées à la loi littorale pour une extension foncière des postes électriques.

<b>Préconisations</b>	Collectivités	
	Défense	Éviter l'implantation au sud et en plein milieu de la macro-zone D. Privilégier l'implantation en bordure de macro-zone.
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	Prendre en considération les mailles à enjeu fort définies par le CRPMEM Occitanie
	Pêche (CRPMEM PACA)	Il faudra rester attentifs aux mécanismes qui pourront être développés pour accompagner les évolutions auxquelles une partie de la filière devra faire face lors de l'implantation de ces fermes éoliennes. L'idée étant de pouvoir faciliter la transition de certains armements vers d'autres métiers, vers d'autres zones et éventuellement vers d'autres espèces afin de sécuriser le renouvellement et l'avenir de la filière pêche
	Environnement	Le retour d'expérience du suivi environnemental des fermes pilotes est absolument nécessaire afin de connaître les impacts des parcs éoliens sur l'ensemble des compartiments environnementaux, et plus particulièrement sur l'avifaune marine et les migrateurs terrestres. Des données sur ces compartiments sont également à acquérir d'ici la désignation des zones plus restreintes.
	Transport maritime	Eviter les carreaux CD42, D43, D54, D55 : axe Sète/Suez à enjeu majeur Ne pas implanter les premiers parcs : - sur les carreaux D23 et D24 : axe Port-la-Nouvelle/Fos à enjeu fort - sur la frange Est (D27, D28, D36, D37, D44, D45, D46, D54, D55) : trafic GPMM et secteur de dérive
	Filière et raccordement	Ne pas retenir la zone sud de la macro-zone D (au delà des lignes 3) pour faciliter l'installation de la sous-station électrique pour le raccordement de premiers projets. Travailler avec les acteurs maritimes pour rendre compatible le raccordement et l'atterrage de câbles électriques sous-marins dans la zone, notamment au regard des contraintes réglementaires

Résultats de l'atelier « préconisations » de la commission spécialisée éolien 30 juin 2020

**TRANSVERSAL**

<b>Caractéristiques favorables</b>	Collectivités	
	Défense	Mis à part en macro-zone D, de manière générale, les secteurs les plus consensuels sont en bordure.
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	
	Environnement	La réglementation de certaines activités de pêche dans les futurs parcs éoliens pourrait améliorer la productivité de ces zones (dans la mesure où l'effort de pêche ne s'intensifie pas dans ou en bordure du parc).
	Transport maritime	
	Filière et raccordement	

Risques d'impact négatif et points de vigilance	Collectivités	
	Défense	En fonction des choix retenus, les impacts sur les activités de Défense pourraient être non négligeables.
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	Report d'effort de pêche dans la bande dans la bande côtière et conflits d'intérêts entre métiers Conflits d'usage vis-à-vis d'autres activités (plaisance...) Prendre en considération la présence des fermes pilotes pour avoir un espace permettant le chalutage entre ferme pilotes et ferme commerciales.
	Environnement	En général, un premier niveau de vigilance porte sur l'avifaune. Le manque de connaissance est trop important (défaut total d'information sur les migrateurs). De ce que l'on sait, les couloirs de migration préférentiels entre l'Afrique et la Camargue et l'Espagne et la Camargue concernent toutes les macro-zones. Les oiseaux marins tels que le puffin Yelkouan (en danger critique d'extinction - Liste rouge UICN) préférant les zones plus côtières, il est privilégié d'éloigner les futurs fermes éoliennes commerciales (plus on se rapproche des côtes, plus on augmente la sensibilité environnementale). Cette possibilité étant limitée compte tenu du deuxième point de vigilance ci-dessous.  Le deuxième niveau de vigilance porte sur les canyons. Le buffer de 2 milles marin n'est pas jugé suffisant et certains canyons pourraient être impactés par la remise en suspension liée à l'ancrage et le ragage chronique des chaînes y compris à plusieurs milles des têtes de canyons. Sur le sujet de la réduction des gaz à effet de serre, l'énergie éolienne ne doit pas s'accompagner d'une augmentation des trajets des bateaux de maintenance, émetteur de CO2. De fait, une trop grande distance à la côte pose la question des émissions du secteur. Le bilan carbone des opérations de maintenance doit être pris en compte. Il en est de même des impacts sur la circulation des navires et d'un possible déroutement mineur dont les conséquences seraient importantes en consommation supplémentaire nécessaire pour les centaines de bateau à l'approche des ports (Sète par exemple).
	Transport maritime	
	Filière et raccordement	Le principe de précaution motivé par des enjeux environnementaux pourrait être préjudiciable à ce stade de la concertation. De plus, les études prochainement menées serviront à l'acquisition de connaissances supplémentaires sur la façade, en complément des données déjà disponibles (études d'impact des fermes pilotes)

<b>Préconisations</b>	Collectivités	Dans les premiers appels d'offres, veiller à une répartition géographique entre les deux régions
	Défense	Dans le cadre des opérations de secours maritimes (SECMAR) et afin que les hélicoptères puissent intervenir dans les champs, les éoliennes doivent être espacées d'un minimum de 800 m et la Défense préconise un schéma d'implantation rectiligne.
	Pêche (CRPMEM Occitanie)	Enfouissement du câble de raccordement important pour limiter les risques de croches des chalutiers. Possibilité de traverser les parcs. Faire un état des lieux exhaustif des ressources présentes sur la zone en amont de l'implantation des éoliennes (T0) Permettre l'accès au parc à des pêcheurs professionnels Prendre en considération l'ensemble des points de vigilance décrits dans la note de position du CRPMEM Occitanie (pollution, hydrologie, nuisances sonores, ...)
	Environnement	Il est impératif de s'écarter le plus possible des zones de talus et canyons et éviter toutes les cases au contact de la ligne entourant la frange basse des macro zones (A-17, A-27, A-28, A-38, A-48, A-52, A-53, A-54, A-55, A-56, A-57 / B-6D, B-6E, B-6F, B-6G, B-6H, B-79, B-7A, B-7B, B-7C, B-7D / C-58, C-59, C-67, C-68, C-69 / D-42, D-43, D-52, D-53, D-54, D-55). Le retour d'expérience du suivi environnemental des fermes pilotes est absolument nécessaire afin de connaître les impacts sur les différents compartiments des différentes technologies testées et ainsi permettre d'appliquer la séquence "Eviter, réduire, compenser".
	Transport maritime	Planter les éoliennes dans l'axe du trafic Envisager le déploiement de système de guidage des navires Envisager, le cas échéant, la présence de remorqueurs d'assistance
	Filière et raccordement	Environnement : Données disponibles (fermes pilotes, campagnes antérieures) Etudes en cours (PMM, avifaune) Etudes de levée des risques à venir (Etat) Etudes d'impacts à venir (futurs lauréats)  Défense : Bien intégrer l'évolution technologique attendue pour les futures éoliennes (hauteur en bout de pale et distance inter-éoliennes) dans le cadre de leurs optimisations de contraintes. Mettre à disposition, au stade de l'appel d'offres, les contraintes défense qui seront appliquées au projet, y compris celles qui seraient appliquées sur les phases de montages et stockage au port.  Pêche : Sur la base des études menées par les représentants des professionnels de la pêche, approfondir, dans les prochains mois, les zones d'enjeux pêche qui se recoupent avec zones bleues issues de cette concertation : entrer dans le détail des différents enjeux.  Trafic : Sensibilisation et partage d'expérience des REX d'Europe du nord et Manche, pour montrer que les enjeux de trafic sont déjà appréhendés sur d'autres façades, dont l'intensité peut-être parfois bien plus forte.

Pêche (CRPMEM PACA)	Le CRPMEM PACA a souhaité ne pas prendre part à l'exercice de préconisations mené le 30 juin, considérant qu'il n'était pas en mesure à ce stade de prévoir les activités de pêche lors de l'installation des premiers parcs éoliens commerciaux (cf. note du CRPMEM PACA du 23 juin 2020)
---------------------	--